



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE
DU 05 JUILLET 2019
—
121^{ème} SEANCE

—
PROCES-VERBAL
—

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 121^{ème} séance le 05 juillet 2019 au siège de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée, par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

 1

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

" Sous-collège "		Séance	Mandats
Régions / Hauts de France	CAMBIER Guislain	Présent	
Régions / Hauts de France	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Départements / Nord	VALOIS Patrick	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Départements / Aisne	VANNOBEL Bernadette	Présente	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales / Littoral	ROUZE Thierry	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	CLABAUT Philippe	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul 1er Vice-Président CA	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	PATRIS Jacques	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Présent	
Communes du littoral	BAILLET Alain	Excusé	
Communes du littoral	COLLAS-HURTREL Laurence	Présente	
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	MATHON Gilbert	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers vacant	THIEBAUT Véronique(en cours de remplacement)	/	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président CE	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	OGIEZ Gérard	Présent	
	LENGLET Bernard	Présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin	PARENTY Daniel	Excusé	<i>Mandat à M. FLAJOLET</i>
Etablissements publics territoriaux de bassin	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compt dans le domaine de l'eau vacant	BAJEUX Etienne(En cours de remplacement)	Excusé	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compt dans le domaine de l'eau	BOUFFART José	Présent	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FLAMENGT Georges	Excusé	
Député	LECLABART Jean-Claude	Excusé	
Sénateur	DAGBERT Michel	Excusé	

204 

REPRESENTANTS DES USAGERS

" Sous-collège "		Séance	Mandats
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	Présent	
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture	FAICT Olivier	Présent	
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Batellerie vacant	LEPERCQ Christophe <i>(en cours de remplacement)</i>	Excusé	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé	
Industrie	ROBERT Clément	Présent	
Industrie	DELAJME Jacques	Présent	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Excusé	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
Industrie	LEMAY Patrick <i>Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA</i>	Excusé	<i>Mandat à M.ROBERT</i>
Industrie	LAGASSE Vincent	Présent	
Industrie (indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	Présent	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Industrie	VANTYGHEM Thierry	Présent	
Producteurs d'Electricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	
Distributeurs d'Eau	BENARD Didier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	<i>Mandat à M.SKIERSKI</i>
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	HIEN Jean-Pierre	Présent	

Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Excusée	<i>Mandat à M.BARBIER</i>
Milieux Socio-Professionnels	SAILLIOT Pascal	Présent	
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick	Excusé	
Personnes qualifiées	DELELIS Annick	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

" Sous-collège "		Séance	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier <i>(Délégation permanente de M.AUBEL)</i>	Présent	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	<i>Représentée par M me.DEROO Sandrine</i>
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	<i>Représentée par M me CHÂTEAU Gaëlle</i>
DRAAF HDF ou son représentant <i>(Intérim)</i>	MAURER Luc	Excusé	<i>Représenté par M.DUPEUBLE Thierry</i>
SGAR HDF ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	<i>Représentée par M me DELANNOY</i>
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	<i>Représenté par M me M ATYKOWSKI</i>
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	<i>Représenté par M me BARDY accompagné de Mrs GREVET et PREVOST</i>
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	<i>Représenté par M me ISENBRANDT</i>
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé	<i>Représenté par M .HITIER</i>
DIRECCTE HDF ou son représentant	LALLER BEAULIEU Michèle	Excusée	<i>Représentée par M .CHASSAING</i>
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	<i>Représenté par M .GREGOIRE</i>
Directeur Général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	<i>Représenté par M .DENIS</i>
Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant	LOMBARD Eric	Excusé	

409 

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

		Séance	
Représentant titulaire au CA vacant	KARPINSKI Jean-Phillippe (En cours de remplacement)	/	
Représentant suppléant au CA	LEFEBVRE Jean-Pierre	Présent	

Membres Consultatifs

		Séance	
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Présente	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DOSIMONT Pascal	Excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	RAYMOND François	Excusé	Représenté par Mme LAUDY Guénaëlle
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	GALTIER Bertrand accompagné de : M. DESCAMPS, Mme MARTIN, Mme DERICQ, M. DOLLET, M. COURTECUISSÉ, M. EUVERTE, M. LABRUNE, M. OULES, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, M. VALIN, Mme VALLEE, M. KARPINSKI, M. BLIN, Mme PONCET, M. CANNARAZZO	Présent	

INTERVENANTS EXTERNES

Animatrice SAGE Marque Deule	GUIGO Josepha	Présente	
Animateur SAGE Marque Deule	BUSY Florian	Présent	

ay


N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE / RETIRE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 15 MARS 2019	X			Unanimité.
2	19-B-008	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(20823)	X			Unanimité (76 membres inscrits, 59 membres présents, 4 mandats, 63 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 63 suffrages exprimés)
	19-B-009	ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION(20763)	X			Unanimité (31 membres inscrits, 25 membres présents, 3 mandats, 28 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 28 suffrages exprimés) Sont élus à l'unanimité et à main levée : En tant que représentants des usagers : - Monsieur Vincent LAGASSE - Monsieur Pierre HANNEBIQUE
	19-B-010	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE(20779)	X			Unanimité (60 membres inscrits, 47 membres présents, 4 mandats, 51 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 51 suffrages exprimés) Est élu à l'unanimité et à main levée : En tant que membre de droit du collège des Usagers : - Monsieur Olivier FAICT
	19-B-011	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION(20781)	X			Unanimité (31 membres inscrits, 25 membres présents, 3 mandats, 28 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 28 suffrages exprimés) est élu à l'unanimité et à main levée : En tant que représentants des usagers : Monsieur Emmanuel LEVEUGLE
	19-B-012	ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE(20784)	X			Unanimité (31 membres inscrits, 25 membres présents, 3 mandats, 28 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 28 suffrages exprimés) Sont élus à l'unanimité et à main levée : Au titre des professions agricoles : Monsieur Emmanuel LEVEUGLE Au titre des autres usagers : Monsieur Vincent LAGASSE
3	19-B-013	MODIFICATION DE LA DELIBERATION 18-A-033 RELATIVE AU MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024(20867)	X			Unanimité
4	19-B-014	DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU POUR REVERSEMENT A L'EPTB AMEVA SUR LES TERRIROIRS DU SAGE HAUTE-SOMME ET DU SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS(20863)		X		Retirée de l'ordre du jour à la demande du Président de l'AMEVA

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE / RETIRE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	19-B-015	AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET SAGE MARQUE-DEULE(20810)	X			Unanimité N'ont pas pris part au vote (Abstentions) : Madame DALEUX Lise (Collectivités Territoriales) et Monsieur TREDEZ Alain (Usagers)
	19-B-016	AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD (SMBS GLP)(20895)	X			Unanimité
	19-B-017	AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE VALLE DE LA SCARPE AVAL ET DU BAS-ESCAUT EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX(20906)	X			Unanimité
	19-B-018	AVIS SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DEPARTEMENTAL EN VUE DE SA CESSION D'UNE PARCELLE SISE A SAINT-VALERY-SUR-SOMME(20857)	X			Unanimité



ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 15 mars 2019
 - 1.1 Réponses aux questions de M.HIEN sur l'Assainissement Non Collectif
2. Fonctionnement institutionnel : Révision du règlement intérieur et élections
3. Modification de la délibération 18-A-033 tenant compte de l'arrêté de dépenses du 11^{ème} Programme des Agences de l'eau
4. Demande de mise en place d'une majoration de redevance sur les prélèvements en eau sur le territoire en eau sur le territoire du SAGE Haute Somme et du SAGE Somme Aval

Avis du Comité de bassin

- 5.1 Avis sur le document du SAGE Marque Deûle pour vérifier sa comptabilité avec le SDAGE
- 5.2 Avis sur la demande de reconnaissance en Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS GLP)
- 5.3 Avis de déclassement de parcelles à Cléry sur Somme

Points d'informations

6. Politique jeunesse
7. Avancement de l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027
8. Premiers résultats de la consultation du public sur les enjeux du SDAGE
9. Note organisationnelle SDAGE
10. Bilan de l'année hydrologique passée et les travaux en cours pour la révision des arrêtés-cadres départementaux
11. Note gouvernementale sur les « projets de territoire pour la politique de l'eau »
12. Mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée du rétablissement de la continuité écologique
13. Refonte des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte
14. Sélection des thématiques relatives à l'évaluation des politiques publiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
15. Points remis à l'ordre du jour (reportés du Comité de Bassin du 15 mars 2019) :
 - 15.1 - Evaluation de l'état des masses d'eau au regard de l'eutrophisation en Manche Orientale et dans la baie sud de la mer du Nord

15.2 - Analyse multi échelle des processus d'érosion hydrique et de transferts sédimentaires dans le bassin versant de la Canche : retour sur le projet QUASPER

16. Projets de procès-verbal :

16.1- Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 7 juin 2019

16.2 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 juin 2019

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET, ouvre la séance à 09h30.

M. FLAJOLET souligne qu'il s'agit du dernier Comité de Bassin avant les congés d'été et que cette instance va présenter les conclusions des Assises de l'eau. Il rappelle les 3 objectifs :

- Protéger les captages d'eau potable,
- Economiser et partager la ressource,
- Préserver les rivières et les zones humides.

Il souligne que ces trois objectifs ont trois leviers d'actions :

- Des moyens pour les collectivités,
- Des outils pour les territoires,
- Communiquer et sensibiliser.

Il mentionne également que cela comprend 23 actions ciblées et définies par les Ministres.

Il indique qu'après discussion avec d'autres organismes d'Etat que l'Agence, le territoire Artois Picardie peut prétendre à être territoire expérimental des assises pour diverses raisons comme le fait de pouvoir travailler ensemble, d'avoir pris des initiatives qui commencent à porter leurs fruits mais également du fait d'avoir des moyens financiers.

M. GALTIER ajoute que les assises de l'eau ont lieu moins d'un an après l'adoption du 11^{ème} programme et qu'il paraît important de rebondir. Il mentionne que l'Agence procède à une épuration des restes à payer et des opérations anciennes qui n'ont pas démarré. Par ce fait, il indique que l'Agence pourra ainsi disposer de moyens additionnels à ceux déjà prévus. Il précise que l'Agence a un devoir d'utiliser ces moyens pour le territoire. Il indique qu'il faut profiter de l'opportunité des assises pour engager les moyens sur des actions phares qui répondent aux objectifs qui viennent d'être cités par M. FLAJOLET et dans lesquelles l'Agence se retrouve pleinement. Il souligne qu'il y a une réflexion avec la tutelle sur une révision à la hausse du programme pour disposer d'une couverture juridique et financière. Il indique que ce sujet devra être évoqué lors de la prochaine Commission Permanente Programme.

POINTS DECISIONNELS

1.1 – REPONSES AUX QUESTIONS DE M.HIEN SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN COMITE DE BASSIN DU 15 MARS 2019

M. HIEN de l'Association Locale Rurale CLCV Val de Somme rappelle son intervention lors du dernier Comité de Bassin concernant les assainissements non collectifs et notamment une phrase dans la délibération 18-B-012 indiquant une poursuite de l'aide à l'assainissement non collectif dans le cadre de maîtrise d'ouvrages publics. Il souligne qu'il avait fait une proposition de modification de texte, et précise qu'il est conscient qu'il n'est pas facile de modifier des choses qui ont déjà fait l'objet d'un délibéré. Il remercie de la réponse qui lui a été faite. Il apporte cependant un complément en soulignant qu'aux pages 4 et 5, il faut ajouter « délégué » à la notion de maîtrise d'ouvrage. Il s'interroge sur la faisabilité de cette modification.

M. FLAJOLET indique ne pas être contre le mot « délégué » mais souhaite consulter le service juridique du Ministère et s'engage à apporter une réponse pour la prochaine fois. Il souligne que cette proposition peut s'insérer dans le schéma expérimental qui est proposé. Il mentionne que dans les aires de captages, il faudrait un effort important pour que l'assainissement non collectif n'échappe pas à la règle des exigences d'épuration.

M. BARBIER indique qu'il s'associe à la proposition de M. HIEN. Il mentionne qu'il faut toujours être dans les premiers pour mobiliser les actions et les moyens sur la politique de préservation de l'eau.

M. DETOURNAY indique que la MEL étant donnée son expérience novatrice avec ses 21 communes sur les aires d'alimentation des captages peut faire une présentation lors du Comité de Bassin.

M. LENGLET remercie le Président de positionner l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur le sujet. Il indique que cela est une application nouvelle.

M. MONTASSINE rappelle l'importance d'inclure le lien terre mer.

M. FLAJOLET indique qu'il est important que les élus fassent des propositions territorialisées car le programme est construit par les Agences et non par Bercy. Il rappelle que les Agences fixent des objectifs prioritaires s'insérant dans les 23 actions qui ont été proposées par le Ministère. Il souligne que c'est bien le projet qui est important et les moyens qui viennent permettre de faire vivre le projet et non l'inverse.

M. LEFEBVRE rappelle la diminution des effectifs et s'inquiète de savoir si l'Agence sera en nombre suffisant pour pouvoir traiter les nouvelles missions.

M. FLAJOLET rappelle qu'il défend les Agences depuis plusieurs années et mentionne que néanmoins pour pouvoir demander que l'on arrête cette perceptive, il faut pouvoir justifier par des projets complémentaires.

M. DEFLESSELLE interpelle quant à la réécriture du STRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), il souligne que celui-ci a beaucoup oublié l'eau. Il souligne qu'il faudrait faire une proposition afin d'y ajouter la notion de ressource en eau.

M. GALTIER indique que l'Agence n'est pas consultée sur le STRADDET en tant qu'Agence mais que le Comité de Bassin peut faire une saisine et donner un avis.

M. LENGLET indique que le STRADDET contient des règles sur l'eau. Il indique qu'en ce qui concerne l'Agence l'enquête publique est en cours.

M. SAILLOT confirme les propos de M. LENGLET et ajoute qu'il avait été remarqué le manque d'intérêt du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) par rapport à la thématique de l'eau.

M. FLAJOLET souligne qu'il a été auditionné avec M. GALTIER par le CESER, que beaucoup de membres du CESER ont découvert un certain nombre d'enjeux de ce que pouvait représenter la gestion de l'eau dans le territoire Artois Picardie. Il propose de s'inspirer du rapport du CESER en rappelant notre sollicitation d'être territoire expérimental.

Mme BAZIN souligne sa satisfaction du point de sensibilisation et indique qu'il s'agit du prérequis à toutes actions. Elle rappelle qu'il y a eu un déficit énorme dans ce domaine et l'importance de l'éducation.

M. TREDEZ confirme qu'il est important de communiquer et de sensibiliser le grand public. Il précise qu'il est important de savoir comment l'on communique et avec qui l'on communique.

M. SIX s'interroge au travers de l'UFC quant à la redistribution des redevances, comment diminuer le ponctionnement de l'Etat sur les finances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. HANNEBIQUE mentionne qu'en ce qui concerne l'expérimentation qui pourrait être lancée, l'agriculture représente aujourd'hui plus de 60 % du territoire, qu'il s'agit d'un enjeu important pour l'agriculture. Il indique que le monde agricole s'associe dans la démarche et souligne que les actions proposées doivent être compatibles avec le territoire et les enjeux de l'eau.

M. BARBIER rappelle la création de l'Office Français de la Biodiversité qui est financé à 92 % par des crédits en provenance des Agences de l'Eau. Il souligne l'intérêt d'avoir un point de vigilance pour ne pas se faire ponctionner les 50 millions d'euros manquant à la fusion entre l'AFB et ONCFS. Il souligne que les crédits de l'Agence de l'Eau pour l'Eau et la Biodiversité doivent être pour l'eau et la biodiversité mais à l'échelle des bassins.

M. FLAJOLET précise qu'il n'est pas possible de considérer que la France est gérée par 6 parlements indépendants qui gèrent de l'eau dans les bassins. Il souligne qu'il y a donc nécessairement des mutualisations intelligentes. Il indique que l'OFB représente une nécessité opérationnelle et intellectuelle. Il précise qu'il ne peut en aucun cas être l'étouffoir des réalités du territoire. Il indique que l'OFB doit être une nouvelle ligne qui doit permettre l'éclosion de nouvelles politiques et de nouvelles lignes politiques qui permettent de faire avancer la protection de l'eau et le développement de la biodiversité. Il ajoute que Monsieur Pierre DUBREUIL (Directeur Général de la Mission de préfiguration de l'Office Français de la Biodiversité) insiste pour que les Comités de Bassin soient présents es-qualité à l'intérieur du Conseil d'Administration par un représentant dédié. Il s'interroge quant aux nouvelles exigences imposées à l'OFB par rapport au monde de la chasse avec l'intégration de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il demande d'être vigilant en ce qui concerne les nouvelles exigences imposées à l'OFB par rapport au monde de la chasse avec l'intégration de l'ONCFS.

Mme DEROO souligne que lors des assises de l'Eau, il a été porté la notion de rechercher des solutions fondées sur la nature. Elle mentionne que le Bassin Artois Picardie a de nombreuses choses à apporter en matière de préservation des zones humides et du littoral.

M. PATRIS souligne qu'il n'y a pas de sujet plus transversal que celui du sujet de l'eau tout comme le sujet pour l'air. Il mentionne que l'OFB aurait un rôle à jouer compte tenu de la pluralité des documents comme les SCOT disponibles dans les territoires. Il évoque un problème de temporalité là où il y a urgence. Il s'interroge quant à qui fera l'évaluation et quel en sera le critère d'évaluation.

M. FLAJOLET rappelle que la Commission Permanente Programme donnera un avis sur les nouvelles perspectives qui feront l'objet d'un comité de pilotage qui sera chargé de suivre, d'évaluer, de signaler tous les blocages qui existent. Il mentionne qu'il faudra mettre noir sur blanc dès septembre des propositions en fonction des urgences.

Mme MATYKOWSKI précise que VNF se retrouve sur le partage et l'économie de la ressource en eau plus d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Elle indique que VNF a une vision à l'échelle Nord Pas de Calais du sujet du partage de l'eau par rapport à la gestion canalisée des canaux. Elle précise qu'il peut y avoir des projets de territoire du côté du Delta de l'Aa sur lesquels il pourrait y avoir matière à réfléchir à d'autres modes de gestion de l'eau à l'échelle de cette expérimentation.

M. FLAJOLET indique qu'il ne faut pas hésiter à faire parvenir toutes propositions structurantes qui pourraient éclairer les propositions qui seront faites courant septembre et félicite du travail fait. Il indique qu'il y aura une note de synthèse dans laquelle le Comité de Bassin Artois Picardie s'est auto saisi du projet de Schéma Régional Aménagement Développement Durable Territoire (SRADDET).

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 15 MARS 2019

M. FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 15 mars 2019.

Mme DELELIS indique une modification en page 21 : il faut comprendre, « trait de côte » et non « trait de côté ».

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité

2 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

2.1 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ELECTIONS

Monsieur GALTIER explique les éléments de révision du règlement intérieur du Comité de Bassin, conformément au point de présentation.

La délibération « ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU COMITE DE BASSIN DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE »

n°19-B-008

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 76 membres inscrits
- 59 membres présents
- 4 mandats
- 63 votants
- 63 suffrages exprimés

Parmi les modifications du règlement intérieur, est actée la dématérialisation des dossiers d'instances et convocations pour laquelle les membres du Comité de Bassin sont invités à rendre un formulaire sur leur degré de participation au dispositif. (sujet idem évoqué en CA de l'après-midi).

2.2 – ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET AUTRES INSTANCES DE REPRESENTATION ISSUES DU COMITE DE BASSIN

M. FLAJOLET présente, en référence au point n° 2.2 du dossier de séance, les élections dans les commissions et autres instances de représentation issues du Comité de Bassin.

2.2.1 – ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION

2 représentants à élire par et parmi les membres du collège des usagers du Comité de Bassin :

- 1 représentant de l'agriculture
Membre sortant :
 - Monsieur DELCOURTCandidat déclaré en séance :
 - **Monsieur HANNEBIQUE Pierre**

- 1 représentant de l'industrie
Membre sortant :
 - Madame LUCQ ChantalCandidat déclaré en séance :
 - **Monsieur LAGASSE Vincent**

La délibération «ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION »

(n°19-B-009)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 31 membres inscrits,
- 25 membres présents,
- 3 mandats,
- 28 votants,
- 0 Blancs,
- 0 Nuls,
- 28 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

En tant que représentant de l'Agriculture : **Monsieur HANNEBIQUE Pierre**

En tant que représentant de l'Industrie : **Monsieur LAGASSE Vincent**

2.2.2 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

1 vice-président à élire appartenant au collège des usagers au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture :

- Membre sortant :
 - Monsieur ROUSSEL Bruno
- Candidat déclaré en séance :
- Monsieur FAICT Olivier

La délibération «ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE »

(n°19-B-010)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 60 membres inscrits,
- 47 membres présents,
- 4 mandats,
- 51 votants,
- 0 Blancs,
- 0 Nuls,
- 51 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

En tant que Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture : **Monsieur FAICT Olivier**

2.2.3 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION

1 représentant du collège des usagers à la commission inondation :

- Membre sortant :
 - Monsieur ROUSSEL Bruno
- Candidat déclaré en séance :
- Monsieur LEVEUGLE Emmanuel

La délibération « ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATIONS »

(n°19-B-011)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 31 membres inscrits,
- 25 membres présents,
- 3 mandats,
- 28 votants,
- 0 Blancs,
- 0 Nuls,
- 28 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

En tant que représentant des usagers à la commission inondations : **Monsieur LEVEUGLE Emmanuel.**

2.2.4 – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

2 sièges de représentants des usagers au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

- Membres sortants :
 - Monsieur ROUSSEL Bruno (agriculture)
 - Madame LUCQ Chantal (industrie)
- Candidats déclarés en séance :
 - Monsieur LEVEUGLE Emmanuel (agriculture)
 - Monsieur LAGASSE Vincent (industrie)

La délibération « ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE »

(n°19-B-012)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 31 membres inscrits,
- 25 membres présents,
- 3 mandats,
- 28 votants,
- 0 Blancs,
- 0 Nuls,
- 28 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

En tant que représentants des usagers au Conseil d'Administration : **Monsieur LEVEUGLE Emmanuel et Monsieur LAGASSE Vincent.**

3 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 18-A-033 TENANT COMPTE DE L'ARRETE DE DEPENSES DU 11EME PROGRAMME DES AGENCES DE L'EAU

Monsieur LABRUNE présente, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°3 relatif à la modification de la délibération 18-A-033 tenant compte de l'arrêté des dépenses du 11^{ème} programme des Agences de l'Eau.

Remarques et débats :

M. TREDEZ mentionne que son intervention concerne le domaine 3, la biodiversité, il indique que les ambitions ont été revues à la hausse sur le 11^{ème} programme. Il souligne qu'en tant qu'association le travail consiste à convaincre les maîtres d'ouvrages. Il indique que cela risque d'être long et difficile et souligne que les délais de crédits seront décalés dans le temps. Il demande de sanctuariser les crédits de ce domaine 3 pour ne pas léser et rester cohérent avec les ambitions affichées.

M. FLAJOLET demande s'il s'agit bien d'une demande pour de la fongibilité asymétrique sauf pour les crédits de biodiversité qui doivent être sanctuarisés. Il rappelle que si les crédits ne sont pas consommés, ils disparaîtront. Il indique qu'il vaut mieux laisser la liberté d'aller dans un autre lieu s'ils ne sont pas consommés et les reprendre ensuite en cas de besoin supplémentaire et laisser aux services de l'Agence cette possibilité. Il souligne que la chose positive est la fongibilité asymétrique qui ne doit pas être restreinte. Il s'inquiète de la limitation des avances remboursables car c'est cela qui crée le fonds de roulement pour avoir des capacités opérationnelles. Il indique que si l'Agence de l'Eau Artois Picardie est reconnue territoire expérimental, il sera possible de déterminer les moyens supplémentaires dont l'Agence a besoin qui peuvent avoir comme source les ressources propres en stock.

M. TREDEZ demande s'il n'est pas possible d'avoir une comptabilité spécifique sur ce domaine dont un état sera rendu tous les ans en Comité de Bassin.

M. GALTIER rappelle que les dépenses sont suivies ligne par ligne avec une comptabilité précise. Il souligne que les modifications de programmes éventuelles feront l'objet de comptes rendus dans toutes les instances et au Conseil d'Administration.

M. PATRIS il indique qu'il faut accentuer cette règle de fongibilité asymétrique et que les collectivités sont un levier indispensable pour l'action.

« MODIFICATION DE LA DELIBERATION 18-A-033 RELATIVE AU MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 »

(n°19-B-013)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

4 – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU SUR LE TERRITOIRE EN EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE HAUTE SOMME ET DU SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS

Monsieur LENGLET demande que l'on retire de l'ordre du jour le point 4 suite à une évolution du dossier après les conclusions des assises de l'eau qui annonce un ajout de 10 millions € / an dans le cadre du 11^{ème} programme consacré à l'animation des SAGE.

Remarque :

M. FLAJOLET souligne que l'explication est importante pour la suppression du point. Il indique qu'effectivement il y a des évolutions et des discussions entre les différents ministères laissent augurer des possibilités nouvelles. Il s'excuse de n'avoir pas été présent le matin lors de la journée des SAGE qui présentait la réforme des structures de la DDFIP dans le Pas de Calais. Il rappelle combien la collaboration de Bernard LENGLET a été importante dans les assises. Il rappelle l'importance d'avoir des SAGE opérationnels.

La délibération :

« DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU POUR REVERSEMENT A L'EPTB AMEVA SUR LES TERRITOIRES DU SAGE HAUTE SOMME ET DU SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS »

(n°19-B-014)

N'est pas voté suite à la suppression du point de l'ordre du jour à la demande du Président de l'AMEVA, M. LENGLET.

5.1 AVIS SUR LE DOCUMENT DU SAGE MARQUE DEULE POUR VERIFIER SA COMPTABILITE AVEC LE SDAGE

M. DETOURNAY, Madame GUIGO et Monsieur BUSY animateurs du SAGE Marque Deûle présentent, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°5.1 relatif à l'avis sur le document du SAGE Marque Deûle pour vérifier sa comptabilité avec le SDAGE.

Remarques :

M. DETOURNAY précise que sur les communes d'aires d'alimentation des captages existe une restriction. Il y a toute une concertation avec les communes pour justement les intégrer au gardiennage de l'eau et qu'elles soient acteurs au lieu de subir la préservation de la ressource en eau avec une solidarité sur l'ensemble de la métropole.

M. FLAJOLET demande si un volet de communication, de sensibilisation, de vulgarisation de l'ensemble des enjeux est prévu.

M. TREDEZ salue la présentation qui vient d'en être faite et s'interroge quant au volet de sensibilisation. Il souhaite connaître la méthode utilisée, quels sont les opérateurs pour cette opération. Il demande s'il n'est pas possible d'avoir quelques cartes sur les étalements urbains et surfaces imperméabilisées. Il s'inquiète quant à la délibération pour une mise en conformité avec le SDAGE et demande quelles seront les dispositions prises pour que cette mise en conformité intervienne avant les passages à l'enquête publique et en particulier, les dispositions concrètes sur les zones humides à restaurer.

M. PREVOST rappelle que le Comité de Bassin est consulté pour s'assurer de la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE et aussi de la cohérence avec les SAGE voisins. Il indique que ce dossier a été examiné en Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 07 juin 2019. Il a été proposé lors de cette commission de donner un avis favorable sur le projet de SAGE Marque Deûle pour que celui-ci puisse lancer sa consultation avec des recommandations.

La première recommandation concerne les zones à enjeux environnementales, il est recommandé d'adapter la méthodologie et le calendrier pour définir plus rapidement les zones prioritaires d'interventions en ANC pour l'atteinte du bon état des eaux.

Il souligne que l'intérêt comme le souligne Monsieur TREDEZ est d'avoir des cartes avec une cartographie plus précise et prescriptive.

La deuxième recommandation est de demander au SAGE de prendre en compte l'intérêt d'une cartographie qui soit prescriptive.

Il indique que la commission permanente a rappelé l'intérêt des actions inter-SAGE et mentionne qu'il est proposé de créer un article 3 dans le projet d'avis qui est joint au dossier, indiquant l'intérêt des actions inter-SAGE.

M. FLAJOLET souligne que les remarques de la DREAL recouvrent les interrogations de Monsieur TREDEZ. Il propose que les 3 recommandations soient intégrées dans l'avis et en particulier la question des inter-SAGE.

Mme DALEUX fait part de son abstention sur cette délibération en accord avec la MEL afin de pouvoir approfondir les travaux de ce projet.

M. DETOURNAY indique être en accord les conclusions de la DREAL, pour avoir des cartes plus prescriptives. Il précise que l'accent va être mis sur les zones à enjeux environnementales. Il souligne qu'en ce qui concerne les inter-SAGE, c'est l'ensemble des SAGE qui doit être pris en compte.

M. LEVEUGLE informe que la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais prépare son avis sur ce SAGE et souligne l'effort de concertation et la prise en compte des remarques formulées en réunions préparatoires.

M. TREDEZ signale qu'il est en attente d'une réponse concernant la sensibilisation de la part des différentes personnes qui se sont exprimées et souligne qu'il avait posé des questions en termes de dispositions sur les Zones à Enjeux Environnementales qui seront définies avant le passage en enquête publique. Il s'associe à la demande d'intégration des propos de la DREAL dans l'avis ainsi qu'aux réticences de Madame DALEUX.

M. BUSY indique qu'en ce qui concerne la communication, un premier travail est engagé préalable à l'engagement de l'enquête publique qui est de travailler avec notre réseau d'associations qui siègent au sein de la commission locale de l'eau et des commissions thématiques. Il indique qu'à leurs initiatives il y a eu des réunions au sein de la Maison Régionale de Environnement et de Solidarité (MRES) à Lille sur le sujet de la communication. Il souligne que les actions pour la communication vont être réitérées. Il souligne que l'idée est d'être au plus près des associations pour éviter de présenter un SAGE trop technocratique à des associations qui attendent des applications pratico-pratiques sur le terrain plutôt que des plaquettes de communication.

Il mentionne qu'un travail de communication va être engagé via les canaux des communes du territoire sur lequel des documents types vont être envoyés à destination des usagers. Il ajoute que le site internet du SAGE Marque Deûle va être retravaillé afin de le vulgariser et le rendre plus communicant.

En ce qui concerne le contrôle de l'imperméabilisation dans les aires d'alimentation des captages, il cite le comité partenarial où siègent des élus locaux concernés par la problématique de l'air d'alimentation du Sud de Lille, des représentants de l'Etat. Il précise que ce comité statue sur un avis pour la poursuite du projet. Pour les zones à enjeux environnementales, il indique qu'il y a un vrai sujet d'assainissement non collectif à l'échelle du bassin Artois Picardie. Il indique que la densité du réseau d'assainissement collectif fait que des déversoirs d'orage dysfonctionnant sont plus pénalisants que des centaines d'ANC qui pourraient être dysfonctionnant. Il mentionne que sur ce sujet, c'est l'impact de l'assainissement collectif sur les rivières qui a été priorisé. Il souligne que le SAGE a une très bonne connaissance des cours d'eau du territoire.

M. BARBIER indique un point de vigilance par rapport aux zones humides sur un territoire compliqué qui est soumis à beaucoup de pressions. Il s'interroge quant à la capacité du SAGE de sacraliser les espaces clés sachant qu'ils seront tous soumis à diverses pressions demain.

M. FLAJOLET ajoute que le développement du tourisme suppose un autre point de vigilance qui est la gestion en amont des déchets sauvages.

Mme BAZIN demande si le SAGE a des contacts avec l'éducation nationale pour la partie communication.

M. BUSY indique qu'il n'y a pas de contact mais que cela est ouvert.

***La délibération « AVIS COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET SAGE MARQUE DEULE »
(n°19-B-015)***

est adoptée à l'unanimité moyennant prise en compte des remarques du Comité de Bassin

N'ont pas pris part au vote (Abstentions) : Madame DALEUX Lise (Collectivités Territoriales) et Monsieur TREDEZ Alain (Usagers)

5.2. AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

M. PREVOST présente, les éléments du point n°5.2 relatif à l'avis sur la demande de reconnaissance en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du syndicat mixte baie de Somme- Grand Littoral Picard.

M. HAUSSOULIER précise que cette transformation fait suite à une contrainte de la loi et que le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard était déjà acteur sur la problématique des inondations depuis les grandes inondations que la Somme a connu en 1990.

Pas de remarque

La délibération « AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD »

(n°19-B-016)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

5.2.2 AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA VALLEE DE LA SCARPE AVAL ET DU BAS-ESCAUT EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

M. PREVOST présente, les éléments du point n°5.2.2 relatif à l'avis sur la demande de reconnaissance du syndicat des milieux aquatiques et de prévention des inondations de la vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux.

Pas de remarque

La délibération « AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE VALLEE DE LA SCARPE AVAL ET DU BAS-ESCAUT EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX »

(n°19-B-017)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

5.3 AVIS DE DECLASSEMENT DE PARCELLES A SAINT VALERY- SUR- SOMME

Monsieur VALIN présente, les éléments du point n°5.3 relatif à l'avis de déclassement de parcelles à Saint-Valéry-Sur-Somme.

Pas de remarque.

La délibération « AVIS SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DEPARTEMENTAL EN VUE DE SA CESSION D'UNE PARCELLE SISE A SAINT-VALERY-SUR-SOMME »

(n°19-B-018)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

POINTS D'INFORMATIONS

6 – POLITIQUE JEUNESSE

Mme DERICQ présente, en référence au point 6 du dossier de séance, la politique jeunesse.

Remarques et Débats :

M. TREDEZ indique que dans les réunions antérieures, il avait souhaité que le Comité de Bassin rende un avis sur le soutien des jeunes et demande qu'elles sont les suites données à ces avis PJE. Il s'interroge quant au contenu qui est proposé par le biais d'actions scolaires. Il souligne que les actions sont notoirement insuffisantes et indique que très peu de jeunes ont répondu à la consultation sur les enjeux du SDAGE.

M. LENGLET indique que le mot majeur à retenir est la co-construction entre les services de l'Etat et les acteurs des territoires qui est le maître mot dans la gestion de l'eau aujourd'hui.

7 – AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX 2019 DU SDAGE 2022-2027

M. EUVERTE présente, en référence au point 7 du dossier de séance, l'avancement de l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027.

Remarques et Débat :

M. HANNEBIQUE s'interroge quant à l'expression « évolution tendancielle pessimiste », il indique que l'activité agricole est sur des efforts qui sont faits aujourd'hui régulièrement par les agriculteurs et notamment avec la possibilité d'utiliser des outils d'aide à la décision.

M. FLAJOLET précise qu'il s'agit d'une tendance générale malgré les efforts individuels. Il indique qu'il n'y a mise en cause des activités.

M. EUVERTE précise que c'est l'ensemble qui est analysé à l'échelle du Bassin Artois Picardie, qu'il s'agit de la tendance globale.

M. MONTASSINE indique qu'au niveau conchylicole, pour pouvoir vendre le produit, l'épuration est indispensable.

M. FLAJOLET constate le changement qui s'opère où l'eau qui était considéré comme un capital infini et gratuit, devient un capital limité et fragile. Il indique que la difficulté d'accéder à la ressource en eau devient une constante.

M. MONTASSINE ajoute que cela ne provient pas seulement du Bassin mais également des fleuves côtiers.

8 – PREMIERS RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ENJEUX DU SDAGE

M. EUVERTE présente, en référence au point 8 du dossier de séance, les premiers résultats de la consultation du public sur les enjeux du SDAGE.

Remarques et Débats :

M. TREDEZ remarque une grande faiblesse de participation à la consultation et souligne que ce n'est pas le métier de l'Agence d'animer le débat public. Il rappelle son appel à la mise en place d'un dispositif d'animation du débat public porté par les réseaux associatifs dont c'est le savoir-faire.

9 – NOTE ORGANISATIONNELLE SDAGE

Monsieur EUVERTE présente, en référence au point 9 du dossier de séance, la note organisationnelle du SDAGE.

Pas de remarque

10 – BILAN DE L'ANNEE HYDROLOGIQUE PASSEE ET LES TRAVAUX EN COURS POUR LA REVISION DES ARRETES-CADRES DEPARTEMENTAUX

M. PREVOST présente, en référence au point 10 du dossier de séance, le bilan de l'année hydrologique passée et les travaux en cours pour la révision des arrêtés-cadres départementaux.

Pas de remarque

11. NOTE GOUVERNEMENTALE SUR « LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA POLITIQUE DE L'EAU.

M. PREVOST présente, en référence au point 11 du dossier de séance, la note gouvernementale sur les projets de territoire pour la politique de l'eau.

Pas de remarque

12 – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR UNE POLITIQUE APAISEE DU RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE

M. PREVOST présente, en référence au point 12 du dossier de séance, la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée du rétablissement de la continuité écologique.

Remarques et Débats :

M. FLAJOLET précise qu'il s'agit de points importants qui sont donnés pour information en particulier les PTGE qui sont des nouvelles données suite à la circulaire de Mai, qui mérite d'être regardée avec attention. En ce qui concerne l'état des masses d'eau, l'Agence reste attentive à la totalité des gens qui s'intéressent à ces questions.

Mme BARDY ajoute qu'en ce qui concerne la continuité écologique, le constat montre qu'en Artois-Picardie contrairement à d'autres bassins, cela se passe bien. Elle souligne qu'il y a un consensus déjà établi sur les priorités et qu'il faut continuer à avancer.

M. GALTIER précise qu'en ce qui concerne les PTGE, il s'agit d'un dispositif qui n'est pas obligatoire et systématique à l'initiative du Préfet Coordinateur de bassin et sur proposition des acteurs si le besoin s'en fait sentir. Il rappelle le rôle important des SAGE qui sont appelés à jouer un rôle encore plus important dans le domaine. Il indique que lors du séminaire du 21 juin 2019, il y a eu la volonté de développer le travail inter-SAGE avec une animation spécifique avec les Présidents. Il souligne l'accent mis également sur les débats citoyens pour l'application citoyenne avec un événement à préparer pour courant décembre sur ce thème avec un appui des SAGE.

M. TREDEZ informe que les données accentuent la nécessaire adaptation au dérèglement climatique. Il rappelle la nécessité d'organiser une action publique pour les économies d'eau où l'utilisation de l'eau pluviale est indispensable. Il souligne la nécessité également d'intégrer les résultats dans les SAGE.

M. RAOULT s'interroge quant à la gravité du ravitaillement en eau. Il mentionne les demandes d'interconnexions rapides qui n'étaient pas prévues et indique que les gens n'ont pas pris conscience de la gravité du problème. Il mentionne qu'il faudrait qu'il y ait des solidarités qui s'expriment entre les différents acteurs opérateurs publics ou privés de distribution de l'eau. Il indique qu'il faut réfléchir sur la façon dont il faut sécuriser le ravitaillement en eau sur l'ensemble du territoire avec les différents opérateurs. Il souligne qu'il y a des besoins d'analyses sur les interconnexions nécessaires pour sécuriser le ravitaillement des villages et des villes afin d'éviter les drames. Il indique que certains captages ont dépassé en quantité leur droit de produire. Il souligne qu'il faudrait trouver des éléments de campagne médiatique de haut niveau pour sensibiliser les gens aux problèmes d'eau. Il indique qu'au niveau des entreprises, il y a encore des progrès à faire en ce qui concerne les économies d'eau.

13 – REFONTE DES REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE ET POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Point reporté

14 – SELECTION DES THEMATIQUES RELATIVES A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Point reporté

15 – POINTS REPORTES DU COMITE DE BASSIN DU 15 MARS 2019

Point reporté

16- PROJETS DE PROCES VERBAL

Pas de remarque.

M. FLAJOLET remercie les membres du Comité de Bassin. Il conclut en indiquant que la journée fût riche en information ainsi qu'en ouverture aux problèmes nouveaux. Il souligne qu'il nous appartient de réfléchir si l'Agence peut et veut être territoire expérimental à plusieurs lignes de forces. Il rappelle que la réutilisation des eaux usées est une ligne qui mérite d'être regardée. Il indique qu'autrefois la question du prix de l'eau et du soutien aux efforts par les distributeurs posaient problème. Hors aujourd'hui la question de la non utilisation de la ressource est une condition du maintien de notre capital eau et de ne pas consommer pour gaspiller, réutiliser et interconnecter ce qui peut l'être. Il rappelle qu'il y a du travail et des messages à faire passer. Il souligne qu'il faut être reconnu ou déjà entendu par le Ministère de tutelle. Il souligne que les agences n'ont jamais été aussi importantes dans l'évolution du dérèglement climatique que nous connaissons.

Il clôt la séance à 12h43.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN



André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN



Thierry VATIN